



Conseil général Boussens

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS
DU JEUDI 24 OCTOBRE 2019**

- Présidence : Mme Barbara GRIVEL, Présidente
- Présents : 31 membres
- Excusés : 14 membres, soit :
MM. Dominique Berset, Silvano Cardamoni, Steve Fahrni, Vincent Freimuller, Thomas Gasser, Guy Martin, Philippe Martin, Pascal Morier, Claude Rapin
Mmes Monika Bacso, Marlien Koers, Sandrine Liaudat, Ursula Marclay, Nathalie Morier
- Absents : 9 membres (non excusés) soit :
MM. Michel Arnaud, André Baumann, Michel Corbaz, Guy Hanggeli, Patrice Lenoir, Steve Moro, Bryan Mulin, Jean-Robert Turin
Mme Teresa Corbaz

ORDRE DU JOUR

- 1.- Appel, adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019, assermentation de nouveaux membres du Conseil Général, communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité.
- 2.- Préavis N° 2/2019 relatif à l'Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021.
- 3.- Divers.

1. APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL, COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET DE LA MUNICIPALITE

Modification de l'ordre du jour avec la présentation d'une motion déposée auprès de la Présidente Madame Barbara Grivel, entre les points 2 et 3 de l'ordre du jour.

La secrétaire procède à l'appel.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Général du 20 juin 2019 est accepté.

COMMUNICATIONS DU BUREAU

La présidente nous informe qu'elle a reçu une lettre de remerciement de l'Association « Etoile filante » pour le versement des jetons de présences.

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Madame la Syndique excuse l'absence de Mme Sandra Berset, pour raisons familiales.

D'autre part, elle nous informe que la Commune de Boussens a accueilli cet été le 1000^{ème} habitant en la personne d'une petite fille née le 18 juin et qui se prénomme Amal. Elle sera fêtée lors de l'accueil des nouveaux habitants, soit le 14 novembre prochain. Ce passage à 1000 habitants signifie, pour notre commune, le passage à un Conseil Communal pour la prochaine législature. La Municipalité, en compagnie du bureau du Conseil, planchera sur ce sujet et tiendra les Conseillers informés lors des prochains conseils.

Le district du Gros-de-Vaud a fêté ses 10 ans. A cette occasion une plaquette a été éditée. Cette dernière est à votre disposition à la fin de la séance.

Le prochain Conseil général est agendé au 12 décembre 2019.

Monsieur Claude Champion nous informe que les travaux de la mise en ordre des canalisations de notre commune sont terminés, que les travaux se sont bien déroulés et que les terrains ont été remis en état.

2. PREAVIS N° 2/2019 RELATIF A L'ARRÊTE D'IMPOSITION POUR LES ANNEES 2020 ET 2021

Monsieur Jean-Claude Mounir, rapporteur de la commission des finances nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Monsieur Borgeaud demande un complément d'informations sur la différence des points.

Madame Stéphanie Borgeaud nous donne quelques explications complémentaires et précise que sans la bascule entre le canton et les communes nous aurions peut-être eu une hausse d'impôts.

Monsieur Eggenberger fait remarquer qu'il n'y a plus d'amortissement extraordinaire dans les comptes et si cela ne pouvait pas donner à une baisse d'impôts.

Madame Stéphanie Borgeaud répond que la Municipalité pratique une politique de prudence, raison pour laquelle elle ne propose pas une baisse plus importante des impôts, mais rappelle que les taux d'imposition peuvent être revus pour 2021.

Plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente passe au vote.

Le préavis municipal N° 2/2019 Relatif à l'Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021 et adopté avec un avis contraire et une abstention.

3.- MOTION « ETUDE DE PROJET POUR UNE DIMINUTION DE L'UTILISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC UNE PARTIE DE LA NUIT »

Monsieur Yann Häggeli a déposé quelques jours avant la séance une demande de motion auprès de Madame la Présidente, motion qui a été introduite dans l'ordre du jour. Ordre du jour modifié et accepté par le Conseil général.

Monsieur Yann Häggeli nous donne lecture de sa motion qui porte sur une diminution de l'utilisation de l'éclairage communal une partie de la nuit et demande qu'un vote soit organisé pour que la commune étudie la possibilité de remplir sa demande.

Madame la Présidente précise que le vote doit porter sur :

- l'acceptation de la motion « vote sur la recevabilité »
- la prise en compte de la part de la Municipalité
- l'élaboration d'un préavis sur le sujet

Madame Anne-Marie Duport va s'occuper de cette demande et se renseigner quant à la faisabilité par rapport à nos installations et sur ce que dit la loi.

Madame la Présidente passe au vote sur la recevabilité de la motion qui est accepté avec une abstention.

4.- DIVERS

Monsieur Fredy Gaudard signale que des promeneurs lui ont fait la remarque que le panneau « Interdiction de circuler » manque sur la route qui passe derrière sa ferme l'ancienne route de Sullens.

D'autre part que des branches de la haie de la propriété de M. Bellitto dépassent sur le trottoir.

Le prochain Conseil général se tiendra le 12 décembre 2019.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Il est 20h50

La Présidente



Barbara Grivel

La secrétaire



Danièle Rochat

